

Le conseil municipal met un point final à l'emprunt toxique de la commune

Le conseil municipal le plus rapide des dernières années (à peine vingt minutes !) a pourtant accouché d'une décision majeure. Invité par la préfecture à se réunir au plus vite pour borner juridiquement la sortie de l'emprunt toxique, le conseil municipal a ainsi mis un point final à un dossier qui a encombré la commune dès la révélation de ce prêt contracté par l'actuel président de la cour des comptes, Didier Migaud, à l'époque maire de Seyssins.

Un emprunt contracté par Didier Migaud

Depuis, les élus se sont successivement penchés sur cette épine qui fait boiter les finances de la ville, jusqu'à cette sortie de crise validée hier par la majorité. « J'espère que c'est le dernier épisode de la transaction », a souligné en préambule Fabrice Hugelé. Sans surprise, les oppositions ont voté contre, y compris François Gilabert, l'ancien deuxième adjoint de Fabrice Hugelé, qui avait repris sa liberté en quittant son mandat après les élections départementales. « Il s'agit bien de sortir de cette situation toxique pour les finances de la commune, en refinançant cet emprunt de manière classique, encadrée et plus traditionnelle, a rappelé Fabrice

Hugelé. Mais peu de communes, parmi toutes celles qui ont été touchées, avaient autant porté cette question au débat. Cette question, lancinante, impacte notre capacité à agir mais, grâce à notre faible endettement, nous avons pu, sans soucis, nous engager sur la voie de la renégociation ».

« Nous allons maintenant faire du projet »

Le maire peut donc désormais signer la convention donnant droit au fonds de soutien et refuse ainsi toute procédure au contentieux, même si la présente délibération peut encore faire l'objet d'un recours pour "excès de pouvoir" devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois. Malgré cette ultime possibilité, il semble que Seyssins a bel et bien mis un terme à ce dossier abracadabrant (et même plus) dans lequel tant de collectivités se sont fourvoyées faute de visibilité sur ce prêt nommé "To-fix" qui était à... taux variable ! « Nous allons maintenant faire du projet, a insisté le maire, nous remobiliser sur le service public et le vivre-ensemble ». Sans épine dans le pied. Mais avec une capacité financière grevée pour un bon moment encore.

Jean-Benoît VIGNY



Fabrice Hugelé, au côté de la première adjointe Délia Morote, a demandé au conseil municipal de valider le recours au fonds de soutien pour la sortie de crise de l'emprunt toxique. Photo La DLJL-B.V.

L'INFO EN +

LE PRÊT INITIAL 2007

En 2007, Seyssins avait contracté un emprunt de 3 M€ auprès de la société Dexia. Basé sur la parité euro/franc suisse, il s'est envolé lors de la crise financière de 2008.

LES DEUX PRÊTS EN 2015

Seyssins a souscrit deux emprunts :
- un prêt de 2 089 660 € au taux fixe de 2 % maximum sur 20 ans ;
- un prêt de 5 400 000 € sur 14 ans maximum au taux fixe de 2 %.
Pour un emprunt de 3 M€...

Ils l'ont dit à propos du prêt

« L'impact ahurissant de l'emprunt toxique et la baisse de la dotation de l'État mettent à mal l'équilibre des budgets ». Mme Malandrino et M. Lucotte, janvier 2016, sur le site "Seyssins ensemble".

« Monsieur le maire, vite signez et protégez-nous ! » Michel Vergnolle, ancien adjoint aux finances, DL, décembre 2015.

« À ce niveau-là, ce n'est pas du refinancement, mais du surendettement ! » Michel Gilabert, DL, septembre 2015.

« Je regrette certes d'être dans cette situation et d'avoir à la gérer mais ce choix de refinancement, c'est la meilleure solution ». Fabrice Hugelé, DL, juin 2015.

« À la décharge de Didier Migaud, comme à celle de nombreux dirigeants haut placés, personne n'avait imaginé alors qu'une crise économique pourrait révéler un tel vent de folie dans la dérégulation ». Michel Vergnolle, DL, juin 2012.

LE CHIFFRE

58

L'État, via le fonds de soutien, versera à la commune de Seyssins 58,47 % du montant de l'indemnité de remboursement anticipé, soit ("environ", dicit la délibération du conseil !)

2 882 571 €.